



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 8 juin 1994

CERTIFICAT D'AUTORISATION

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
Service des titres miniers
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

N/Référence : 7610-08-01-80352-00
1091548

OBJET : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 12 octobre 1993 et complétée le 2 juin 1994, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

NATURE DU PROJET

- exploitation d'une sablière incluant le concassage et le tamisage, d'une superficie de 12,1 hectares.

EMPLACEMENT

- Cette sablière est située sur les lots 43 à 47, rang 1, canton Chazel et sur le lot 43, rang 2, canton Chazel, municipalité d'Authier-Nord, MRC Abitibi-Ouest.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-08-01-80352-00
1091548

Le 8 juin 1994

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

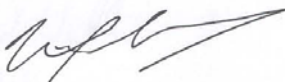
- Lettre à Guy Fournier, datée du 7 octobre 1993, signée par André Ouellet;
- Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, datée du 5 février 1992, signée par Claude Hamel;
- Plan de banc no 88-010, daté de mars 1990, signé par Jean Vézina.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Noël Savard
Directeur régional - Environnement

NS/JPSD/c1